

JOURNAL DE LYON

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34

ÉDITION DU MATIN

Bureau de VENTE : rue Centrale, 34

ANNONCES ANGLAISES
30 c. la ligneADMINISTRATION ET BUREAUX
A LYON
41, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 41Rédacteur en chef :
A. SCHNÉEGANS
Ancien député de la SeinePRIX DE L'ABONNEMENT :
Ville de Lyon : Trois mois : 9 fr. Six mois : 18 fr. Un an : 36 fr.
Département du Rhône : 10 fr. 20 fr. 40 fr.
Autres départements : 12 fr. 23 fr. 46 fr.
Pour l'étranger, le port en sus.
Les Abonnements partent du 1^{er} et du 16 de chaque mois.Gérant :
C. THIÉRESY
Imprimeur de S. Storch, Lyon.Le prix de l'abonnement est payé
d'avance; on ne servira pas les
demandes non accompagnées d'un
mandat sur la poste à l'ordre du
Gérant. — Toute lettre non affran-
chie ou insuffisamment affran-
cée sera rigoureusement refusée.ANNONCES ANGLAISES
30 c. la ligne

NOUVELLES DU JOUR

23 juillet.

An début de la séance d'hier, le président de l'Assemblée nationale a déclaré ouvert le scrutin pour la nomination des conseillers d'Etat. Une dépêche de ce matin nous a fait connaître le résultat de ce vote, définitif seulement pour 14 candidats. Ce sont ceux dont les noms figuraient sur les deux listes avec un appoint fourni par la liste qu'appuyait exclusivement la droite.

L'Assemblée a repris ensuite l'examen de la série de marchandises diverses énumérées à l'article 1^{er} du projet de loi sur les matières premières, une grande partie des taxes proposées. Débat languissant et qui ne paraît pas devoir s'achever beaucoup avant que ne soit abordée la question des textiles.

Le projet de M. Mariel, portant prorogation de l'Assemblée du 4 août au 15 novembre, a été mis à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui. Un incident, soulevé par M. de Belcastel, s'est terminé par l'ajournement, à la presque unanimité des membres présents, de l'interpellation, dont ce député de l'extrême droite avait formé la demande, et qu'il se proposait de développer avant même qu'elle eût été résolue la question de prorogation.

On continue à s'occuper, dans les cercles parlementaires, des suites possibles de cette interpellation. Certains journaux représentent la droite comme très-montée contre le président de la République et toute disposition à lui arracher, de gré ou de force, quelque déclaration qui permette à M. Baragnon et à ses amis de s'écarter de Versailles avec le sentiment d'une entière sécurité... morale. L'émission de l'emprunt et son succès assuré donnent, ce nous semble, trop beau jeu au gouvernement pour que l'on s'inquiète prématurément de la nouvelle équipée que complète la droite, si tant est que la droite soit solidaire des entreprises de MM. Baragnon, de Belcastel et Lutti quant.

Les meilleures nouvelles continuent à nous arriver sur l'accueil réservé à la grande opération financière, dont nous venons de parler. La presse étrangère n'a pas été la dernière à constater l'empressement des banquiers et de tous les établissements de crédit à faire leurs offres pour couvrir ce colossal emprunt. Ainsi que le remarque l'*Opinion*, la spéculation des grands banquiers prend toujours conseil de la prudence, et on sait qu'elle ne s'embarquerait jamais dans une affaire d'une très grande importance, mais aussi d'une extrême difficulté, si celui avec lequel elle traite ne méritait pas toute sa confiance d'une façon absolue.

Le langage, avec lequel s'accorde celui d'autres journaux étrangers, est la justification de l'attitude politique du gouvernement de la République. Il témoigne du chemin rapide que nous avons fait déjà, depuis le jour où fut lancée, au milieu des défiances révélées de l'Europe, le premier emprunt de deux milliards, auquel la spéculation étrangère ne participa que dans des conditions restreintes. Aujourd'hui plus de craintes pareilles à concevoir; c'est à qui apportera à la France l'or de sa rançon.

La justice espagnole continue ses recherches, mais n'a point encore réussi, assurément, à découvrir les véritables instigateurs de l'attentat dirigé contre le roi Amédée. Dans un article publié par le *Soir* sous ce titre : « Qui a cherché à tuer le roi ? » il est parlé des arrestations, que nous avons déjà signalées les dépêches de Madrid, arrestations desquelles il résulterait que la justice croit ou veut faire croire à la complicité du parti sagastiste, ce qui ne paraît guère admissible. La conclusion de l'article dont il s'agit ouvre le champ à des conjectures tout autres, mais non moins hasardeuses :

« Ce qu'il y a d'avéré, dit le *Soir*, c'est qu'à la réunion radicale du Cirque, dont nous avons parlé, ici même, un orateur a dit : « le premier citoyen d'Espagne sera celui qui tuera le roi » et l'assassin tué au moment de l'attentat

était un libraire chargé par l'Internationale de distribuer ses billets de convocation et de toucher ses quittances.

« Voilà qui est plus significatif que les arrestations des personnes liées avec M. Sagasta, dont l'attachement au roi Amédée ne nous semble pas pouvoir être mis en doute. »

Nous reproduisons ces indications diverses à titre de simple renseignement, bien entendu, et sans y attacher une trop grande importance. Ce que nous voyons de plus clair c'est que chaque parti politique tâche d'éloigner de lui les soupçons, et comme il arrive d'habitude en pareil cas, c'est peut-être en criant plus fort que les autres que les vrais coupables réussissent à donner le change à la justice espagnole dont la perspicacité et l'activité sont, on le sait, bien loin d'être exemplaires.

La presse française vient de faire une perte cruelle : M. Ad. Guérout, rédacteur en chef de l'*Opinion nationale*, est mort hier subitement à Vichy.

Les générations, arrivées à la maturité politique pendant les premières années de l'empire, ne sauraient oublier les services que M. Ad. Guérout rendit à ce moment à l'opinion libérale, en fondant son journal au milieu de la situation la plus difficile. Ce journal n'a pas toujours défendu ce que nous croyons être la vérité, et en 1866 notamment, lors de la guerre austro-prussienne, ceux qui dans la victoire de la Prusse prévoyaient un danger menaçant pour la France, ne purent pas approuver la politique de l'*Opinion nationale*. Mais, quelles qu'aient été ces divergences momentanées de vues et de tactique, il n'est aucun ami du progrès, de la liberté, des réformes incessantes, qui n'ait voué à M. Ad. Guérout un grand respect et une grande sympathie.

Écrivain remarquable entre tous, sa pensée savait toujours revêtir la forme la plus nette et la plus saisissante; homme politique dans toute la force du terme, nul ne comprenait mieux que lui la puissance que donne la modération. M. Ad. Guérout a eu l'honneur d'être persécuté, un des premiers, et mis au ban, par ceux qui devaient successivement persécuter et mettre au ban les Picard, les Jules Favre, et qui tôt ou tard persécuteront et mettront au ban M. Gambetta lui-même. Il continua à lutter vaillamment, au milieu de ce débordement d'attaques, pour les principes qu'il avait toujours défendus et qu'il a défendus jusqu'à la veille de sa mort. Quand la Commune éclata, M. Ad. Guérout fut un de ceux qui, avec le plus de courage, combattirent dans Paris même cette insurrection, la plus criminelle de toutes. Dès le lendemain du triomphe du gouvernement et de la loi, nous le retrouvons, fidèle à ses principes au premier rang de ceux qui cherchent à fonder définitivement en France la République libérale, modérée, vraiment conservatrice.

Attaqué avec une égale ardeur par les extrêmes de droite et de gauche, il s'efforça jusqu'à la fin de grouper autour du drapeau libéral tous les esprits qui voient clairement qu'aucun extrême ne peut rien fonder de durable.

C'est là surtout ce que nous voulons retenir aujourd'hui et relever plus particulièrement dans l'existence si remplie qui vient de se terminer. Ils ne sont, hélas ! pas trop nombreux en France, les hommes qui, comme M. Ad. Guérout, ont le courage persévérant et l'énergie calme, facultés indispensables à celui qui s'efforce de se tenir également éloigné des passions des uns et des passions des autres. Celui-là doit s'attendre à être beaucoup attaqué,

beaucoup calomnié, beaucoup méconnu; il doit plus que quiconque « cuirasser son cœur d'un triple airain », comme disait le poète romain; les uns l'accuseront de modérantisme et d'une sorte de trahison latente; les autres l'assimileront à leurs pires ennemis et l'appelleront un révolutionnaire dangereux. Quant à lui, consécutif avec ses principes, fidèle à son drapeau, amant passionné de la liberté et du progrès, ennemi déclaré de toutes les violences, sa destinée est de poursuivre sa route au milieu de ces accusations et de ces clameurs, en faisant sienne cette devise de l'honnêteté publique :

Fais ce que dois, advienne que pourra.

Cette devise et cette vie furent celles de l'homme dont la presse française pleure la mort.

Nous nous joignons à nos confrères de Paris et des départements dans un commun sentiment de regrets et de deuil profond.

On lit dans le Temps :

crédit, qu'il double l'importance nationale. Qu'on se rallie donc!

L'Ordre et le Pays publient, d'après le *Figaro*, une lettre adressée par Napoléon III à M. Saint-Genest sur une brochure ayant trait aux causes premières de nos revers. Voici cette lettre :

« M. Saint-Genest, dans un article remarquable, publié dans le *Figaro*, a prétendu que le crime de l'empereur avait été de déclarer la guerre, alors qu'il devait savoir que la France n'était pas prête à la soutenir.

Il serait plus juste de dire que le tort de l'empereur a été de compter sur l'exactitude des états de situation et sur la possibilité de réunir en peu de jours les divers éléments dont se composent les armées.

« Napoléon. »

L'Emprunt.

Une dépêche de Londres, 22 juillet, dit que le futur emprunt français fait 1 3/4 à 1 7/8 de prime.

En Italie, dit l'*Evénement*, les comités s'organisent sous la présidence de M. le duc de Galliera, en vue de l'emprunt français.

L'Agence Havas a reçu les dépêches suivantes au sujet de l'emprunt :

Londres, 22 juillet.

L'Echo dit qu'il y a assez d'or et d'argent parmi les paysans en France pour couvrir l'emprunt de trois milliards tout entier.

Ce fait est une preuve éloquente de l'immense puissance productive de la France.

L'Echo considère le minimum de 5 francs de rente comme une preuve de l'aisance générale qui existe en France.

Bruxelles, 22 juillet.

Le monde financier est unanime à prévoir le succès du nouvel emprunt français.

On croit qu'il sera couvert plusieurs fois.

Les affaires sur les fonds français sont très animées.

Le futur emprunt fait 1.86 de prime et le résultat fr. 3.

L'ancien emprunt fait 85.07.

La justice criminelle en 1870.

Nous résumons, d'après le *Journal officiel*, le rapport du ministre de la justice au président de la République, sur l'administration de la justice criminelle en France et en Algérie pendant l'année 1870.

Pendant cette année, 24 sessions n'ont pu être tenues, 4 fautes d'affaires à juger, et 20 par suite des événements, 2,796 accusations ont été décernées au jury, dont 1,297 relatives à des attentats contre les personnes et 1,499 à des crimes contre les propriétés. Sur le nombre total des affaires, il y avait 350 accusés. Les hommes entrèrent dans la proportion de 85,0/0 et les femmes dans celle de 15,0/0. 1,338 accusés étaient complètement illettrés, 1,319 sachant lire et écrire imparfaitement, 1,343 sachant bien lire et écrire, et 101 ayant reçu une éducation inférieure.

Sur 2,796 accusations soumises au jury, 852 accusés ont été acquittés, 17 mineurs ont été renvoyés dans des maisons de correction, 11 individus ont été condamnés à mort, 89 aux travaux forcés à perpétuité, 576 aux travaux forcés à temps, 540 à la réclusion et le reste à l'emprisonnement d'un an au moins, 226 affaires ont été jugées par contumace en 1870, sans l'assistance du jury.

Pendant la même année, les 337 tribunaux correctionnels ont statué sur 100,354 affaires intéressant 121,759 prévenus, 102,352 pour délits de mort, commis et le reste pour contravention fiscale ou forestière. On comptait 105,376 hommes et 16,183 femmes. Des 121,759 prévenus, 8232 ont été acquittés.

Sur la question de récidive, plus des quatre dixièmes étaient en état de récidive. En 1870, les tribunaux de simple police ont eu à connaître de 164,329 contraventions. Nous passons la partie relative à l'instruction criminelle, retenant cependant que le nombre des mises en liberté provisoire a été de 1791 inculpés, dont 15 seulement ne se sont pas représentés à la réquisition de la justice et arrivent à la cour de cassation qui a rendu en chambre criminelle 921 arrêts, 19 affaires ont été renvoyées devant une autre cour d'assises.

Enfin, pendant l'année 1870, il y a eu 10,418 procès-verbaux constatant des morts accidentelles, et 4,157 suicides accomplis, 3,371 par des hommes et 786 par des femmes. Comme toujours les célibataires sont les plus nombreux. Leur nombre s'élevait à 1447, tandis que les hommes mariés n'en ont que 1380.

L'ARMÉE FRANÇAISE

JUGÉE PAR LE COMTE DE MOLTEKE

Nous trouvons dans l'ouvrage de M. de Molteke sur la *Guerre de 1870* les observations suivantes au sujet de l'armée française :

Les changements incessants de gouvernement avaient détruit, dans l'armée comme dans le peuple, le sentiment de dévouement au chef de l'Etat. L'officier comme le soldat français sent sa patrie avec l'esprit d'abnégation et de sacrifice, mais il ne se sent pas grand devoir à l'égard de son souverain. C'est un élément de faiblesse.

L'officier comme le soldat français est pénétré du sentiment de sa haute valeur, légitime sous beaucoup de rapports, mais qui lui fait trop mépriser les autres peuples. Toute son éducation tend à le persuader que son pays est le premier du monde. Quand l'élève de Saint-Cyr parcourt les salles du palais de Versailles, il n'y voit qu'une série ininterrompue de victoires remportées dans tout l'univers par les armées françaises, qu'il croit essent pour d'ordinaire l'offensive, les lys, les aigles ou le drapeau tricolore. Il ne peut plus s'imaginer une défaite quel que soit le cas de trahison ou de circonstance tout exceptionnelle.

Il ne faut pas s'étonner si alors il ne s'occupe pas des pays étrangers. Aussi quelle surprise pour les officiers français lorsqu'ils ont trouvé dans les Allemands des adversaires dignes d'eux !

Alsace-Lorraine

M. Scheurer-Kestner a déposé, le 10 juillet, sur le bureau de l'Assemblée nationale, une pétition rédigée par le comité chargé de poursuivre auprès de qui de droit la révision du procès-verbal de la commission d'enquête relative à la capitulation de Neuf-Brisach. On se rappelle que ce comité a adressé au ministre de la guerre une demande de contre-enquête qui a été repoussée. Il lui restait le recours à l'Assemblée. Espérons que cette fois justice sera rendue.

Nous avons sous les yeux la pétition dont il s'agit. Les signataires se plaignent d'être « atteints dans leur honneur comme militaires et comme Français ; » espèrent que les députés à l'Assemblée nationale, « dégagés de toute considération particulière, » exigeront « qu'un examen plus approfondi des circonstances qui ont amené la capitulation rétablisse les faits dans toute leur vérité. »

Il s'inscrivent ensuite en faux contre les

faits allégués par le conseil d'enquête. Ils disent que malgré la sommation faite par l'ennemi le 7 octobre, les troupes ne furent pas consignées dans leurs quartiers, que les casernes restèrent fermées, en un mot qu'aucun mesure ne fut prise pour le bombardement qui détruisit un cinquième de la ville ; ils ajoutent que ce premier bombardement ne fut suivi d'aucun acte de lâcheté, ni d'insoumission, ni de symptôme de démoralisation ; ils continuent ensuite en ces termes, « se faisant forts de prouver : »

« Que ni la garde nationale sédentaire, ni aucune des deux compagnies de francs-tireurs ne furent à aucun moment désarmées, comme il ressort :

1° D'une lettre de félicitations écrite depuis la guerre (le 21 avril 1871) par M. le colonel de Kerher, ex-commandant de Neuf-Brisach, à M. le capitaine des francs-tireurs de Mirecourt, pour lui et pour sa compagnie ;

2° D'un ordre de la place envoyé au capitaine des francs-tireurs de Neuf-Brisach six jours avant la capitulation (4 novembre) et signé par le même commandant, qui prodigue des éloges à la compagnie et, vu le manque de numéraire, la fait passer dans la garde nationale sédentaire pour le service de l'artillerie ;

3° Qu'il est absolument faux qu'aucune rébellion ni menée ayant pour but de livrer la place à l'ennemi, ait été à craindre. Les signataires représentent cette imputation comme odieuse et ridicule ;

4° Que, bien au contraire, la garnison supporta avec constance un second bombardement qui dura sans interruption pendant huit jours et demi ;

5° Que, s'il se produisit quelques refus isolés de service, ce ne fut qu'après la ruée des poudres qui eut lieu 48 heures avant la reddition, sans que cette mesure fut expliquée à la garnison ; que, de reste, ces actes d'indiscipline furent immédiatement réprimés par les officiers ;

6° Qu'il est faux enfin qu'aucun des officiers de la garde mobile ait demandé à rentrer dans ses foyers et ait refusé de partager le sort de ses soldats.

Les pétitionnaires concluent en priant les députés de vouloir bien accueillir leur demande et ordonner une enquête. Ils « n'avaient rien qu'ils ne puissent prouver » et déclarent que « Alsaciens pour la plupart, séparés violemment de la mère-patrie, ils ne sauraient accepter

des eaux thermales, en les priant de porter ce fait à la connaissance de ceux de leurs administrés qu'il leur paraîtrait intéressant.

Ceux-ci devront se présenter dans les bureaux de l'intendance où leur sera délivrée une réquisition pour la compagnie du chemin de fer.

La statuette offerte par les Mâconnais au comité de Zurich pour servir de prix de tir est une reproduction en bronze du *Chasseur* si connu, de Costou, qui se trouve à Paris dans le jardin des Tuileries.

Un homme dans toute la force de l'âge est assis sur un rocher, détournant à demi la tête et tenant d'une main une pique brisée. Derrière lui, son chien semble attendre un geste, un regard, un mot, pour terminer la halte et se remettre en chasse.

Ce bronze sort de chez Barbédienne. Le socle est d'un seul bloc de marbre noir admirablement taillé; sur ce socle se trouve l'inscription que nous avons reproduite hier.

Au dîner, après la cérémonie de remise du prix, les dix de « Vive la République française » ont été répétées mille fois au milieu d'un enthousiasme indescriptible. On avait offert à toutes les dames présentes des cocardes aux couleurs françaises. M. Dupuis, président du tir de Mâcon, a dans son discours invité les Suisses au tir qui aura lieu dans cette ville en 1873.

Les Mâconnais sont au nombre de 150 environ sans compter les députations de Dijon et de Chalon et les tireurs isolés.

La polémique entre M^{me} Chanoine et les rédacteurs du journal s'élève dans le *Petit Lyonnais*. Comme, après tout, l'affaire a son intérêt, nous lecteurs nous permettrons de citer quelques passages de la nouvelle lettre de M. Véron en réponse à celle d'hier de M^{me} Chanoine. Nous nous tromperions fort si le M. X., dont il est question, n'avait pas été procureur de la République quelque part.

M^{me} Chanoine affirme qu'elle n'a jamais imposé sa volonté à la direction politique du journal le *Progrès*. Cela est vrai en ce sens que cette ingérence a toujours été repoussée. Mais quant à n'avoir jamais voulu l'imposer, c'est autre chose.

Il n'y a pas trois semaines que M^{me} Chanoine m'a dit en termes formels : « Je ne veux pas que le nom de M. X. paraisse dans le *Progrès*. » Il s'agissait d'un homme qui a joué ici un rôle politique des plus considérables, mais qui a le malheur de déplaire à la propriétaire du *Progrès*. Je lui ai répondu que si les électeurs républicains offraient à M. X. une candidature, elle ne pourrait être acceptée que comme toutes les autres, qui seraient dans le même cas.

Si elle prétend qu'en disant : « Je ne veux pas », elle n'a pas entendu donner un ordre, mais simplement « exprimer une opinion » je ne puis que la renvoyer au dictionnaire. De ce que je ne suis pas incliné devant sa volonté, je ne vois pas que cela prouve que cette volonté n'a pas été exprimée.

Quant au droit que nous revendiquons de recevoir tout ce que nous voulons dans les bureaux de la rédaction, nous repoussons formellement la distinction qu'essaye d'établir M^{me} Chanoine. En fait, dans la circonstance dont il s'agit, il nous paraît plus étrange qu'on ose soutenir qu'une visite motivée par l'affaire de M. Dulluc avec la *Comédie politique* n'avait pas un caractère politique. D'ailleurs, en cette générale, nous ne saurions admettre que l'administration d'un journal s'arroge le droit de faire subir un interrogatoire aux personnes qui se présentent pour parler aux rédacteurs et de décider, de sa seule autorité, si le sujet qui leur est soumis est suffisamment politique, pour que l'on veuille leur le laisser passer.

Nous maintenons qu'il y a là une prétention inacceptable, attentatoire à notre dignité, et nous la repoussons.

Le *Petit Lyonnais* annonce que MM. Véron, Baille et Jantet vont fonder un journal quotidien à 15 centimes, qui s'appellera la *Renaissance*.

Voici l'article de l'*Abeille* du Buguey, dont il est question dans la lettre de *Verax* que nous avons publiée hier, avec l'introduction qu'y a ajoutée le *Progrès* de l'Ain :

« L'*Abeille* nous apprend qu'il se fait dans l'arrondissement de Gex et de Nantua une propagande très-active en faveur du protestantisme.

Dans un sentiment patriotique, son rédacteur émet à ce sujet des craintes nullement fondées. Il croit que l'autorité ferait bien, non seulement de surveiller les agissements des ministres, mais encore de procéder à une enquête sur les mobiles qui les font agir ».

Dernièrement, dit-il, nous parlions de la propagande que faisait le protestantisme dans le pays de Gex et de la Buguey, des conférences faites par des ministres de ce culte à Oyonnax et dans certaines communes.

A Nantua, elles ont commencé dimanche dernier, dans le local connu sous le nom de *Guillaume Tell*. L'affluence était nombreuse, bien que le public n'eût reçu d'autre invitation que celle faite à son de cloche par le curé de la ville.

Nous ne pouvons rien dire de cette fois du sujet traité par le ministre de l'Éducation de ce genre d'œuvre, n'ayant pas été présent à la réunion. D'autres prédicateurs sont annoncés, et les conférences doivent se succéder en *Guillaume Tell*. Nous aurons bientôt à décider si nous devons nous occuper des discours prononcés.

En attendant, le ministre nouvellement installé dans cette ville fonde une bibliothèque publique de livres et de livres et fait distribuer le local aménagé à recevoir convenablement le public.

Au fait, que signifie cette propagande ? L'opinion s'en émeut peut-être par trop. Le bruit se répand de plus en plus par des vivants ou des alarmistes que toutes ces démonstrations anti-catholiques sont suscitées par les agents de M. de Bismarck, qui, pour faire échouer la pacification de l'Alsace, ont fait arriver au débouché de l'empire d'Allemagne s'étendant jusqu'à la rive gauche de la Saône, avec reconstitution du duché de Savoie, dont le département de l'Ain, la Bresse, le Buguey, le Valromey et le pays de Gex faisaient partie.

Ces rumeurs peuvent paraître fabuleuses au premier abord ; mais après avoir vu dans ces derniers temps, disent les politiques à longue vue, les choses les plus extraordinaires se changer à notre détriment en faits réels malheureusement accomplis, nous croyons prudent de veiller en nous défiant de tout.

En résumé, la propagande calviniste, si active dans notre contrée, doit-elle éveiller l'attention de l'autorité civile, afin qu'elle sache à temps les missions, d'où se vient d'arriver au débouché de l'empire d'Allemagne s'étendant jusqu'à la rive gauche de la Saône, avec reconstitution du duché de Savoie, dont le département de l'Ain, la Bresse, le Buguey, le Valromey et le pays de Gex faisaient partie.

Les rumeurs peuvent paraître fabuleuses au premier abord ; mais après avoir vu dans ces derniers temps, disent les politiques à longue vue, les choses les plus extraordinaires se changer à notre détriment en faits réels malheureusement accomplis, nous croyons prudent de veiller en nous défiant de tout.

En résumé, la propagande calviniste, si active dans notre contrée, doit-elle éveiller l'attention de l'autorité civile, afin qu'elle sache à temps les missions, d'où se vient d'arriver au débouché de l'empire d'Allemagne s'étendant jusqu'à la rive gauche de la Saône, avec reconstitution du duché de Savoie, dont le département de l'Ain, la Bresse, le Buguey, le Valromey et le pays de Gex faisaient partie.

Les rumeurs peuvent paraître fabuleuses au premier abord ; mais après avoir vu dans ces derniers temps, disent les politiques à longue vue, les choses les plus extraordinaires se changer à notre détriment en faits réels malheureusement accomplis, nous croyons prudent de veiller en nous défiant de tout.

En résumé, la propagande calviniste, si active dans notre contrée, doit-elle éveiller l'attention de l'autorité civile, afin qu'elle sache à temps les missions, d'où se vient d'arriver au débouché de l'empire d'Allemagne s'étendant jusqu'à la rive gauche de la Saône, avec reconstitution du duché de Savoie, dont le département de l'Ain, la Bresse, le Buguey, le Valromey et le pays de Gex faisaient partie.

En résumé, la propagande calviniste, si active dans notre contrée, doit-elle éveiller l'attention de l'autorité civile, afin qu'elle sache à temps les missions, d'où se vient d'arriver au débouché de l'empire d'Allemagne s'étendant jusqu'à la rive gauche de la Saône, avec reconstitution du duché de Savoie, dont le département de l'Ain, la Bresse, le Buguey, le Valromey et le pays de Gex faisaient partie.

En résumé, la propagande calviniste, si active dans notre contrée, doit-elle éveiller l'attention de l'autorité civile, afin qu'elle sache à temps les missions, d'où se vient d'arriver au débouché de l'empire d'Allemagne s'étendant jusqu'à la rive gauche de la Saône, avec reconstitution du duché de Savoie, dont le département de l'Ain, la Bresse, le Buguey, le Valromey et le pays de Gex faisaient partie.

Nous avons donné la liste des trois premiers numéros sortis avec prime au tirage de samedi de l'emprunt 1871 de la ville de Paris. Voici la liste complète :

Le n° 1219915 a gagné 100,000 fr.
Les n° 223212 — 75,939 fr.
Les n° 962015 — 64,778 fr.
Les n° 2278 — 128,707 fr.
Les n° 330131 — 109,263 fr.
Les n° 1290857 — 125,751 fr.
Les n° 208536 — 117,670 fr.
Les n° 330947 — 120,945 fr.
Les n° 529315 — 47,917 fr.
Les n° 1050099 — 114,538 fr.
Les n° 700725 — 46,988 fr.
Les n° 81803 — 45,940 fr.
Les n° 297413 — 79,826 fr.
Les n° 420341 — 114,638 fr.
Les n° 1140384 — 83,135 fr.
Les n° 1092689 — 76,333 fr.
Les n° 828717 — 62,389 fr.
Les n° 442084 — 114,373 fr.
Les

AULUS (Ariège)

DEMANDE

suite d'augmentation d'affaires, une indus-
 de Lyon demande un commanditaire ou
 pressé pouvant disposer d'un capital de
 à **60 mille francs.**
 adresse par lettre au bureau du journal
 les initiales M. D.

MACHINES A COUDRE

ELIAS HOWE
Passage de l'Hôtel-Dieu, Lyon
 32, 33, 34, 36, 38

EXIGER
 CETTE
 MARQUE

À L'UNION AMÉRICAINE.
PROGRES & BONNE FOI.
V. A. & F. F.
 DÉPOSÉ
SEULE ELIAS HOWE VÉRITABLE

GRAVÉE
 A LA
 PLAQUE

ANCIENNE
MAISON

PASCALIS

E. INGOLD

Paris 1849. Pays-Bas 1860. Hatz 1869. Paris 1870. Paris 1889.

Médaille de bronze. Méd. de bronze. Méd. de bronze. Médaille d'or. Médaille d'argent.

DESNOIX & C^{IE}

pharmaciens, 22, rue du Temple, Paris

—0—0—

PIÉNATOSINE

LE MAÏ USINE

DE TABOURIN ET LE MAÏRE

HEMATOSINE

DE
TABOURIN

Chercheur de la Légion d'Honneur, membre
correspondant du Comité de pharmacie
de Paris

ET
LEMAIRE

Chimiste.

L'**HEMATOSINE** est la partie ferrugineuse et
colorante du sang. Celle-ci est extraite du sang de
bœuf.

L'**HEMATOSINE** est donc un produit naturel

L'HEMATOSINE assure une guérison complète

dans les cas d'appauvrissement du sang, anémie, chlorose, scrofule, lymphatisme des enfants, leucorrhée, aménorrhée, maigreux excessive, faiblesse générale, épuisement, convalescence, etc.

Avec l'**HEMATOSINE**, le malade infuse véritablement dans ses veines du sang nouveau, source de

SE TROUVE DANS TOUTES LES PHARMACIES.

Dr Prix	
950 ..	
...	
440 ..	

1871 était assez ferme de 85.10 à 85.15.
Le marché de l'emprunt nouveau était plus large que jamais, mais la prime était plus raisonnable.
Le ferme se traitait à 1.75 0/0 de prime et les résultats de souscription n'avaient preneurs qu'à 1.25 0/0 prime. Les vendeurs de résultats

473	75	ne sont pas chiches; quand ils ne peuvent pas
292	50	vendre comme hier, à 1.50 0/0 prime, ils n'hésitent pas à céder à 1.25.
275	25	Ils savent qu'à cheval donné, on ne regarde
276	..	pas le fer, et n'est-ce pas une véritable trou-
277	..	vaille que cet emprunt que l'on vend à prime
277	..	avant même de l'avoir souscrit, avant d'avoir
		déboursé un sou?

Le 5 0/0 italien se tient très-bien de 68.10 à 67.90. Les Italiens achètent.

L'Autrichien est demandé à 770 — pour compte allemand, malgré les diminutions de recettes qui persistent et les chances pour que le trafic des grains pour le réseau de cette compagnie ne soit pas très considérable cette

année. Mais les Allemands ne tiennent pas compte de ces détails; l'Austro-hongrois au cours actuel rend encore de 7 à 8 0/0, l'argent ne doit pas être cher en Allemagne cette année puisque les flots de l'indemnité française y couleront bientôt, — les Allemands continueront donc leurs achats. — Bonne chance!

L'action du Suez est médiocrement ferme à 391 et 390. Par contre celle du Crédit lyonnais fait un grand pas en avant, on la cote 650 ; — quelques offres la ramènent à 646, — mais en clôture elle se relève à 648. — Les acheteurs font le compte de ce que cet établissement va

... gagner à l'occasion de l'emprunt et ils estiment qu'en prévision des bénéfices probables, le cours de 650 est encore en cours d'achat.

437 50 Laissons calculer ceux qui savent calculer, le monde d'ailleurs n'appartient-il pas aux optimistes ?

243 50 Le comptant est très-actif — on peut vendre

267

tout ce que l'on désire vendre, — il y a de
 l'argent décidément pour tout et pour tous.
 L'or n'est plus demandé aujourd'hui, on le
 vend difficilement 1/2 0/00.
 Le Londres est très-ferme de 25.42 1/2 à
 25.47 1/2.

GERVAIS.

Lyon, le